

CHARTRE D'ADHÉSION AU CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Tourisme Hôtellerie Restauration



CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Tourisme Hôtellerie Restauration
Pays de la Loire

Préambule

Les Campus des Métiers et des Qualifications sont un label coporté par les Rectorats et les Régions, construits autour d'un secteur d'activité d'excellence implanté dans une région. Ils contribuent à soutenir, par la promotion et la formation, les politiques territoriales de développement économique et social, ainsi qu'à faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans l'emploi. Cet écosystème associe les enseignements secondaires aux enseignements supérieurs, les élèves aux apprentis, la formation initiale à la formation continue, l'école aux entreprises, aux pôles de compétitivité et à la recherche.

Le Campus des Métiers et des Qualifications Tourisme, restauration et international des Pays de la Loire a été créé et labellisé en août 2018 par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que celui de l'économie.

En 2023, une demande de renouvellement de label sera déposée, parallèlement à la mise en place d'une nouvelle dynamique et d'un nouveau nom pour le campus : **Tourisme Hôtellerie Restauration**.

L'UFR ESTHUA Tourisme, culture et Hospitalité de l'Université d'Angers est l'établissement support de ce campus.

Porté par le Rectorat et la Région Pays de la Loire, le campus est un consortium de partenaires, regroupant de très nombreuses parties prenantes de la filière THR : fédérations et syndicats professionnels, entreprises, opérateurs de compétences, collectivités, institutions, acteurs de l'orientation et de la recherche d'emploi, chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, établissements scolaire et universitaire. À travers ce campus, tous ces partenaires ont pour vocations de créer un espace de dialogue unique où sont renforcés les liens entre le monde de la formation et celui de l'économie, tout en accompagnant la promotion et l'évolution des métiers.

Article 1 : Les objectifs du Campus

Le projet : Transformer notre consortium en campus d'excellence.

- Devenir un espace fédérateur et de dialogue
- S'affirmer comme un lieu ressource et de coordination de la formation
- Être un relais identifié de toutes les ressources existantes en matière d'emploi, d'alternance et de stage
- Développer l'attractivité des métiers et du territoire
- Faciliter le recrutement
- Proposer des temps « grand public »
- Densifier sa composition et sa gouvernance
- Faire du Campus un observatoire de premier niveau de la recherche
- Enfin, être un incubateur et un facilitateur de solutions

Article 2 : Les actions

Pour atteindre ces objectifs, voici les actions passées ou à venir du Campus :

- Développer l'esprit d'appartenance au Campus et l'ouverture à d'autres publics en organisant un événement ambitieux et fédérateur : hier, les **Tourism BTS Days**, dans le cadre du Festival International du Tourisme d'Angers ; demain, une action de promotion pluridisciplinaire, avec chaque année une thématique et une destination différentes, sur un site emblématique du territoire régionale et ouverte au grand public
- Mobiliser les acteurs du Campus autour d'événements phare tels que les **Assises régionales de l'Emploi et de la Formation en Tourisme**
- Rapprocher les apprenants du Campus et le monde de l'entreprise, développer la créativité et l'esprit d'entrepreneuriat par le « learning by doing » : organisation d'un **hackathon** annuel dédié au secteur touristique, **Hack le tourisme !**
- Rendre visible l'offre de formation du Campus et travailler sur l'attractivité des métiers : participation à des salons, Campus Tour des Métiers, élaboration et mise en œuvre d'une communication digitale adaptée
- Participation à l'acculturation et à la remise à niveau des enseignants en tourisme
- Communiquer sur le Campus, ses actions et ses partenaires : construction d'un **site internet** institutionnel dédié, renforcement de la communication digitale, création de concours vidéo et d'une vidéothèque formations / métiers
- Mettre en œuvre les travaux des groupes de travail : Open Badges / International / expérimentation « tourisme par l'activité physique itinérante » /...
- Jobs dating d'emplois saisonniers, mis en place dans chaque département et installés dans des lycées professionnels
- Une campagne de publicité avec des influenceurs des branches professionnels

Article 3 : Les acteurs



Article 4 : Les moyens

Une **référente académique et régionale**, employée par la Rectrice de la Région académique, a pour mission de promouvoir l'émergence et le déploiement des campus, d'organiser des groupes de travail entre les différents directeurs opérationnels des campus de la région et de favoriser les échanges, l'émulation et la diffusion des bonnes pratiques.

Un **directeur opérationnel du Campus**, employée par le Recteur de la Région académique, animera et coordonnera les groupes de travail du campus et les projets qui en émergeront au bénéfice de l'écosystème.

Le **financement des actions** du Campus est principalement issu de :

- La cotisation annuelle des adhérents
- La taxe d'apprentissage
- La participation financière d'institutions
- La candidature réussie à des appels à projets
- La contribution volontaire des partenaires sur des actions et des projets spécifiques

Article 5 : La gouvernance

Le mode de gouvernance du Campus est fondé sur :

- **L'Assemblée Générale** : Elle est constituée des membres de chaque structure partenaire du Campus et se réunit une fois par an. Y sont proposées et validées les orientations stratégiques définies au COS (Comité d'Orientation Stratégique) et exposés bilan et perspectives. Cette AG est généralement suivie d'un événement du Campus.
- **Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)** : Il se réunit une fois par trimestre. Il priorise les actions à mettre en œuvre, suit leurs avancées et en rend compte lors de l'AG.

Il est composé comme suit :

- Le/la Président(e) du Campus, issu(e) du monde économique
 - Le Directeur de l'établissement support
 - Un membre élu de la CCIR Pays de la Loire ou son représentant
 - Un représentant des OPCO du secteur
 - Un représentant des branches professionnelles constitutives du secteur
 - Un représentant des CCI
 - Un représentant des URMA
 - Un représentant des MFR
 - Un représentant de l'enseignement secondaire public et privé
 - Un représentant de la Région Pays de la Loire
 - La coordinatrice académique des Campus
 - Le directeur opérationnel du Campus
 - Un membre élu de collectivité
- **Les Commissions** : Elles sont composées d'experts et de membre partenaires. Elles sont évolutives et œuvrent à la réalisation d'actions concrètes au service des orientations stratégiques définies pour le Campus. Des groupes projet peuvent être constitués autant que de besoin pour la mise en œuvre opérationnelle d'actions ou de projets.

Article 6 : La gestion

L'ordonnateur de l'UFR ESTHUA Tourisme, culture et hospitalité, support du Campus, élabore le budget et assure sa gestion selon le mode de comptabilisation des ressources spécifiques.

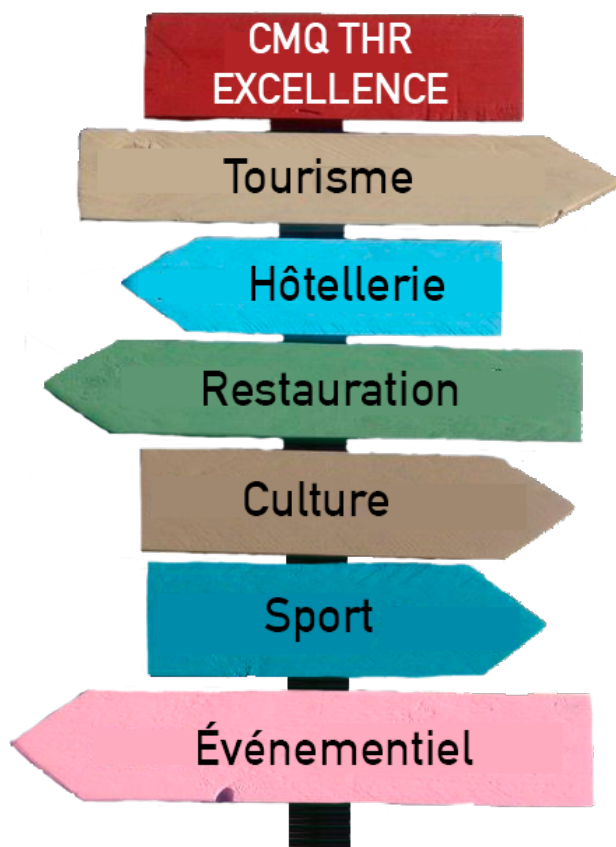
Le Conseil d'Administration de l'établissement support vote le budget. L'Agent comptable de l'établissement support paie les dépenses et encaisse les recettes.

La comptabilité du Campus sera tenue selon les règles du droit public, conformément aux dispositions du décret n° 2012-1193 du 26 octobre 2012 relatives à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement.

Article 7 : L'adhésion annuelle

Chaque année, avant d'adhérer, les partenaires prennent connaissance de la Charte d'Engagement au Campus, signent le bulletin d'adhésion et règlent leur cotisation annuelle pour l'année civile en cours.

Les partenaires peuvent entrer ou sortir du Campus à tout moment.



ADHÉSION AU CAMPUS

Année Civile 2023

Nom de la structure : -----

Adresse : -----

Représentée par : -----

Fonction : -----

Téléphone : ----- Mail : -----

Je déclare par la présente adhérer au **Campus des Métiers et des Qualifications Tourisme, Restauration et International des Pays de la Loire.**

A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion au Campus et accepte de verser une cotisation pour l'année 2023 de : (cocher la case qui correspond à votre situation)

- Je suis une TPE / TPA de – de 10 salariés, 100 €
(hors fédérations/groupements professionnel(le)s)
- Je suis une fédération, un groupement professionnel, 300 €
ou une entreprise de + de 10 salariés
- Je suis un établissement d'enseignement/de formation et j'adhère à :
 - 1 – Campus Tourisme uniquement 300 €
 - 2 – Campus Tourisme + 1 autre Campus (Préciser lequel : -----) 200 €
 - 3 – Campus Tourisme + 2 autres Campus ou plus 150 €
(Préciser lesquels : -----)
- J'effectue le versement :
 - Par chèque (à libeller à l'ordre de : l'Agent Comptable de l'Université d'Angers)
 - Par virement bancaire (merci de joindre un Bon de Commande à ce bulletin d'adhésion lorsque cela vous est possible). RIB Université d'Angers en page 2

Fait à : ----- le : -----

Signature avec cachet de la structure :

Contact : François-Jean Goudeau – Directeur Opérationnel du Campus – francois-jean.goudeau@ac-nantes.fr
UFR Esthua Tourisme, culture et hospitalité – 7 allée François Mitterrand – BP 40455 – 49004 Angers Cedex 01

RIB Université d'Angers

Banque : Trésor Public	Domiciliation : TP Angers	Code banque : 10071	Code guichet : 49000
N° compte : 00001000184	Clé RIB : 73	IBAN : FR76 1007 1490 0000 0010 0018 473	
BIC : TRPUFRP1			